1er avril 2020. Courrier cosigné adressé au Ministre de l'Intérieur. Mesures de protection de nos forces de l'ordre et de nos sapeurs-pompiers.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

1er avril 2020. Courrier cosigné adressé au Ministre de l’Intérieur. Mesures de protection de nos forces de l’ordre et de nos sapeurs-pompiers.

JEAN-FRANÇOIS
LONGEOT

SENATEUR DU DOUBS

Besançon, le 1er avril 2020
Christophe Castaner
Ministre de l’Intérieur
1, Place Beauvau
75008 Paris
Objet : Mesures de protection de nos forces de l’ordre et de nos sapeurs-pompiers
Monsieur le Ministre,
Nous nous permettons de vous relayer les inquiétudes de nos forces de l’ordre et de nos sapeurs-pompiers face au manque de mesures de protection.
Depuis maintenant plus de deux semaines, les mesures de confinement demandées à la population française ont conduit à un renforcement des actions de contrôle effectuées par les forces de l’ordre sur la voie publique. Or lesdites forces de l’ordre, qu’il s’agisse de ses missions régulières de maintien de l’ordre, ou bien desdites actions de contrôle, ne disposent pas des protections nécessaires pour garantir leur bonne santé.
Cette situation est d’autant plus dramatique que plus de 300 cas de contamination au Covid-19 sont recensés chez les forces de l’ordre et que la gendarmerie, la police et l’administration pénitentiaire déplorent chacune leur premier mort. En outre, de nombreux contrôles sont suivis d’insultes, de menaces de mort, contribuant à des conditions de travail anxiogènes.
Les forces de l’ordre considèrent ainsi que l’exercice de leurs missions dans ce contexte s’apparente à une mise en danger et demandent un soutien afin de percevoir les mesures de protection minimale pour assurer leur santé (gants, masques de protection, gel, etc).
Il en va de même pour nos sapeurs-pompiers qui sont en première ligne face à cette crise sanitaire et qui s’étonnent qu’aucune instruction ne vienne leur apporter une protection à la hauteur de leur exposition. Or ce sont déjà près de 204 cas de contamination qui ont été recensés parmi les sapeurs-pompiers.
Pouvez-vous nous préciser si des mesures sont envisagées par votre Ministère en ce sens ?
Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l’assurance de notre haute considération et en notre entière disponibilité pour apporter des réponses concrètes à nos forces de l’ordre et à nos sapeurs-pompiers.
Jean-François Longeot, Sénateur du Doubs
Annick Billon, Sénatrice de la Vendée
Michel Canevet, Sénateur du Finistère
Yves Détraigne, Sénateur de la Marne
Elizabeth Doineau, Sénatrice de la Mayenne
Françoise Férat, Sénateur de la Marne
Françoise Gatel, Sénateur d’Ille-et-Vilaine
Alain Joyandet, Sénateur de la Haute-Saône
Claudine Kauffmann, Sénatrice du Var
Guy-Dominique Kennel, Sénateur du Bas-Rhin
Claude Kern, Sénateur du Bas-Rhin
Florence Lassarade, Sénatrice de la Gironde
Michel Laugier, Sénateur des Yvelines
Daniel Laurent, Sénateur de la Charente-Maritime
Antoine Lefevre, Sénateur de l’Aisne
Brigitte Lherbier, Sénateur du Nord
Anne-Catherine Loisier, Sénatrice de la Côte-d’Or
Gérard Longuet, Sénateur de la Meuse
Jean-Jacques Lozach, Sénateur de la Creuse
Jean-Claude Luche, Sénateur de l’Aveyron
Hervé Maurey, Sénateur de l’Eure
Jean-Jacques Mizzon, Sénateur de la Moselle
Catherine Morin-Desailly, Sénatrice de la Seine-Maritime
Evelyne Perrot, Sénatrice de l’Aube
Michèle Vullien, Sénatrice du Rhône
Copie à : Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé

PERMANENCE PARLEMENTAIRE
15 AVENUE EDOUARD DROZ – 25000 BESANCON
TEL : 03 81 82 36 48 MAIL : JF.LONGEOT@SENAT.FR